



## HONORAIRES DE L'AGENCE LOCATION

**les prix s'entendent en euros.**



Un mandat de location fixant les modalités de mise en location est obligatoire.

**Honoraires à la charge du LOCATAIRE entrant ou preneur à bail :**  
**TTC., soumis à T.V.A., au taux en vigueur, actuellement de 20 %, inclus\*.**

Type bien	Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée**
Studio	189.50 €	58.30 €
F1/T1	200.50 €	71.80 €
F2/T2	211.50 €	85.30 €
F3/T3	222.50 €	98.80 €
F4/T4	233.50 €	112.30 €
F5/T5	244.50 €	125.80 €
pièce supplémentaire	9.50 €	13.00 €
Forfait extérieur	12.30 €	24.50 €
Forfait par dépendance	9.80 €	15.30 €

**Honoraires à la charge du BAILLEUR :**  
**TTC, soumis à T.V.A., au taux en vigueur, actuellement de 20 %, inclus\*\*\*.**

Type bien	Honoraires de négociation et d'entremise	Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée
Studio	40.00 €	189.50 €	58.30 €
F1/T1	70.00 €	200.50 €	71.80 €
F2/T2	100.00 €	211.50 €	85.30 €
F3/T3	130.00 €	222.50 €	98.80 €
F4/T4	160.00 €	233.50 €	112.30 €
F5/T5	190.00 €	244.50 €	125.80 €
pièce supplémentaire	10.00 €	9.50 €	13.00 €
Forfait extérieur	20.00 €	12.30 €	24.50 €
Forfait par dépendance	10.00 €	9.80 €	15.30 €

Etat des lieux de sortie : établi à première demande d'une des parties, contradictoirement, pris en charge à concurrence de moitié pour le bailleur et autre moitié pour le locataire sortant (sur base tarifaire de l'état des lieux d'entrée et dans la limite de 3 €TTC le m<sup>2</sup> par partie).

Bail professionnel – bail commercial : honoraires à la charge du preneur sur une base de 12 % H.T. du loyer annuel, TVA taux en vigueur en sus (comprenant honoraire d'entremise, de visite, EDL entrée, rédaction bail).



## HONORAIRES DE L'AGENCE GESTION



Honoraires de gestion locative (sur encaissements) :

5.5 % H.T. du loyer mensuel hors charges pour reddition mensuelle.

5 % H.T. du loyer mensuel hors charges pour reddition trimestrielle.

Les honoraires de gestion locative comprennent l'appel de loyer, l'encaissement du loyer, le quittancement, la reddition, le décompte annuel, la gestion des charges et remboursements quelconques, le recouvrement du loyer jusqu'au dépôt du dossier à l'organe judiciaire compétente.

\* dans la limite de 8 € TTC/m<sup>2</sup> pour la part locataire de surface habitable du bien loué

\*\* dans la limite de 3 € TTC/m<sup>2</sup> pour la part locataire de surface habitable du bien loué.

\*\*\* les frais à la charge du bailleur ne peuvent pas être inférieurs à ceux demandés au locataire, non inclus les honoraires d'entremise.



## HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION



**LES HONORAIRES D'AGENCE**  
**SONT A LA CHARGE EXCLUSIVE DU VENDEUR ET CALCULES**  
**COMME SUIV :**

DE 0 à 50 000 €	Forfait 5 000 € TTC
DE 50 001 € à 150 000 €	10 % TTC maximum à la prise de mandat
DE 150 001 € à 300 000 €	8 % TTC maximum à la prise de mandat
au-delà de 300 001 €	7 % TTC maximum à la prise de mandat

